Coup de gueule!

L'équipe de *Piloter* exprime sa solidarité la plus totale avec Pascal Fauret et Bruno Odos, les deux pilotes condamnés à 20 ans de prison à Saint-Domingue après la découverte de 682 kilos de cocaïne dans le fret de leurs passagers.

Cette condamnation soulève des questions particulièrement dérangeantes sur l'attitude des autorités du pays.



Les pilotes

Pascal FAURET Pilote de ligne (DC-10- Falcon 50) Ancien pilote de l'Aéronautique Navale (Super Etendard, Crusader). 8 356 heures de vol.

Bruno ODOS CPL (Falcon 10, Saab 2000, DA 50). Ancien pilote de Aéronautique Navale puis de l'Armée de l'air (Alphajet, Minage 2000). 10 500 heures

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Elles ne prévoient pas qu'un équipage doive fouiller les valises des passagers ou puisse être tenu pour responsable du contenu de leurs bagages. Le Falcon 50 effectuait un vol commercial de transport public à la demande, entre la République Dominicaine et la France, pour le compte de la compagnie française d'aviation d'affaire SN-Transhélicoptère Service. Ce n'était pas aux pilotes d'effectuer les contrôles de sureté, mais aux autorités dominicaines et à la société Swissport de Punta Cana utilisée également par des grandes compagnies comme Air France. Cette société a facturé et perçu les taxes de sureté.

Depuis le début de l'affaire, le procureur dominicain n'a jamais fait aucune distinction entre les pilotes et les deux passagers français. Il s'est acharné à tenter de prouver qu'il s'agissait d'un vol privé et que les pilotes étaient responsables du contenu des bagages.

LE CHARGEMENT DE LA DROGUE

Dans son réquisitoire, le procureur affirme que ce sont les pilotes qui ont eux-mêmes transporté la cocaïne en la faisant passer à travers un trou percé dans le grillage de l'aéroport (682 kilos transportés à pied à travers le parking d'un aéroport international !!). Les valises auraient ensuite été chargées à l'intérieur de la cabine du Falcon. Pascal et Bruno contestent de toutes leurs forces cette version des faits. Selon eux, le fret est passé normalement par les services de l'aéroport après avoir été contrôlé comme il se doit par les autorités aéroportuaires, puis les valises ont été chargées dans la soute par le personnel au sol. Ce n'est qu'après l'arrestation qu'elles ont été positionnées entre les sièges de la cabine pour les besoins d'un film commandé par la DNCD et largement diffusé dans les médias français. Le tournage a duré plus de trois heures avec de nombreuses répétitions de scènes (pilotes allongés sur le tarmac, galons arrachés, humiliation, etc.). Cette vidéo promotionnelle sur les services anti-droque dominicains sera ensuite exploitée par la justice au cours du procès comme « une preuve que les deux navigants étaient complices ».

Le Falcon saisi : un radar Air/Mer

Quelques semaines seulement après l'arrestation et bien avant que le procès ne commence, le Général Rosado Mateo, chef de la *Dirección Nacional de Control de Droguas* a considéré qu'il pouvait disposer à sa guise du Falcon 50. C'est ce même général qui à procédé à l'arrestation des pilotes, menant lui-même, arme au poing, l'assaut sur le tarmac. En accord avec le procureur général de la république, Monsieur Dominguez Brito, il lance alors « un appel d'offre urgent » pour l'acquisition d'un radar Air/Mer destiné au Falcon et se comporte comme le nouveau propriétaire de l'avion.

Cette procédure est en contradiction flagrante avec la loi dominicaine qui dit que : « la confiscation définitive et le transfert de propriété du bien saisi ne peuvent être effectués qu'après que le jugement ait été rendu ». Dans le cas présent, l'avion n'appartenait, ni aux pilotes, ni aux passagers, mais à une compagnie aérienne. Il représentait une pièce à conviction et devait donc être restitué à son propriétaire.

Le tribunal a pourtant décidé de confisquer définitivement le Falcon... À partir de maintenant, les avions de ligne seront-ils saisis à Saint-Domingue lorsqu'un passager sera arrêté après avoir transporté de la droque à bord ?

LES CONDAMNATIONS...

Après la découverte de la drogue dans la nuit du 19 au 20 mars 2013, ce sont au total 35 personnes qui ont été arrêtées. Parmi les suspects, on trouvait des agents des douanes dominicaines, des militaires, des policiers assurant la sécurité de l'aéroport ainsi que des membres de la Dirección Nacional de Control de Drogas. Tous étaient fortement soupçonnés de faire partie du réseau de narcotrafiquants. Problème... À l'exception des Français, seuls quatre Dominicains ont été condamnés à des peines symboliques. Tous les autres inculpés ont été blanchis et relaxés par le tribunal.



L'ACHARNEMENT CONTRE LES PILOTES...

C'est un secret de polichinelle à Saint-Domingue que cet acharnement a été motivé par la volonté de protéger les véritables responsables au sein des services dominicains, mais aussi dans le but de s'approprier l'avion. Les autorités dominicaines pensaient qu'une condamnation de l'équipage impliquait obligatoirement la saisie définitive de la machine.

L'HÉLICOPTÈRE ABANDONNÉ DU PRÉSIDENT DANILO MEDINA SÁNCHEZ



La présidence de la République Dominicaine ne dispose qu'un d'un vieil hélicoptère Dauphin AS 265-N (immatriculation 3029 de la Fuerza Aera de la Républica Dominicana). Un mois avant le verdict condamnant Pascal Fauret et Bruno Odos, on a appris que, « faute de crédit pour payer la réparation », le Dauphin était simplement « abandonné » dans l'atelier américain où il avait été mis en révision. Il serait question de le remplacer par un Falcon 50 d'occasion... Coup de chance, la *Dirección Nacio*nal de Control de Drogas est placée sous les ordres directs du Président de la République.

TOUT CELA NE SENT PAS TRÈS BON

Bien évidemment, certains diront que « les pilotes auraient dû se douter de quelque chose »... « qu'il n'y a jamais de fumée sans feu » et que les juges ont surnommé l'affaire « Air Cocaïne », mais on ne condamne pas à partir de rumeurs glanées au hasard des forums.

Le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius a promis qu'il suivait l'affaire... On est rassuré! Sauf que, jusqu'à aujourd'hui, notre ministre n'a pas été d'une grande efficacité! Pascal et Bruno ont fait appel. Ils ont été laissés en liberté avec interdiction de quitter le pays, mais ils sont toujours dans le cauchemar kafkaïen dans lequel ils se sont retrouvés malgré eux...

Affaire à suivre!

Jean-Pierre Otelli

Liens: http://www.cachicha.com/2013/05/ dncd-adquiere-radar-maritimo/ http://todonoticia1234.blogspot.fr/2013/05/ dncd-habilita-avion-radar-para-darle-de.html



